

COMPTE RENDU DES CAPL de LISTE D'APTITUDE N°2 (C EN B) et N°1 (B en A)

Les CAPL relatives aux examens des listes d'aptitude de C en B (3 novembre) et de B en A (5 novembre) se sont tenues sous la présidence de Mr CHAPON.

La déclaration liminaire (cf verso) de la CGT Finances Publiques a été portée à la connaissance de l'administration. Mr Chapon a vivement réagi sur le fait, qu'en aucun cas, la direction générale ne prône l'individualisme. **C'est pourtant avéré**, du fait du système inégalitaire d'évaluation-notation, de l'individualisation des carrières, ainsi que du processus de liste d'aptitude établie à partir du dossier de l'agent (constitué principalement des évaluations-notations des 5 dernières années).

Le président a précisé que l'ancienneté de la demande ne fait pas partie des critères de sélection retenus par l'administration.

Comme à chaque CAPL de liste d'aptitude, l'Administration souhaite la participation des élus au processus de sélection en les amenant à se prononcer sur les dossiers des postulants. Comme mentionné dans notre déclaration liminaire, les représentants CGT finances publiques n'ont aucune vocation pour juger des qualités professionnelles d'un agent.

- Le rôle des élus CGT Finances Publiques serait-il d'affirmer que tel candidat est plus méritant qu'un autre ?

- Comment pourrions-nous favoriser un agent au détriment d'un autre ?

D'ailleurs, à l'exception des élus FO de la CAPL N°1, aucune organisation syndicale de chacune des CAPL n'a souhaité prendre part à un quelconque débat, ni faire mention d'un agent en particulier, ni faire de proposition de classement.

Les potentialités (nombre de promus) et propositions de l'Administration sont les suivantes :

- pour les C en B : la potentialité est de **4 pour la DISI pays du Centre**.
L'administration a choisi initialement 4 dossiers d'agents classés excellents et comme l'année précédente, un dossier supplémentaire a été ajouté de sa propre initiative.
- pour les B en A : la potentialité est de **8 pour l'ensemble des DISI (au moins une DISI n'aura pas de promu)** et 2 dossiers ont été sélectionnés comme excellents.

A l'exception des élus FO de la CAPL N°1, l'ensemble des élus a refusé de prendre part au vote pour ne pas cautionner les choix de la direction

En marge de la CAPL N°2, vos élus ont abordé la nécessité d'options informatiques aux épreuves des concours internes et examens professionnels. Point pris en compte par le président.

Déclaration liminaire des élus CGT Finances Publiques aux CAPL d'examen des listes d'aptitude 2015

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les propositions de liste d'aptitude de la DISI Pays du Centre, listes établies de façon unilatérale par la Direction. Monsieur le président, vous allez certainement vouloir, comme les années précédentes, amener les représentants du personnel à comparer les mérites respectifs de leurs collègues.

Comment et à quel titre pourrions-nous intervenir et juger des qualités professionnelles d'un agent au détriment d'un autre ?

Les élus CGT dénoncent l'arbitraire, le manque complet de transparence et d'objectivité de cette démarche :

- fondée sur des critères de classement fluctuants d'une année à l'autre ;
- à la communication limitée aux seuls dossiers excellents ;
- reposant sur le système inégalitaire d'évaluation notation ...

Si la nomination par liste d'aptitude est certes une opportunité d'évolution professionnelle légitimement utilisée par nos collègues, nous réaffirmons, qu'à côté du recrutement par concours qui doit rester prioritaire, seuls les examens professionnels et les concours internes sont une garantie d'objectivité dans le cadre d'une promotion.

Il est clair que la procédure de sélection par liste d'aptitude est contraire aux intérêts collectifs des personnels que les élus CGT se doivent de défendre : **notre rôle est bien de protéger l'ensemble des collègues du fléau de l'individualisme orchestré et promu par la Direction Générale.**

Vous l'avez compris, Monsieur le Président, nous ne nous prononcerons pas au cours de cette séance sur les différents dossiers des postulants de la liste d'aptitude. Les élus CGT ne feront pas ce qu'ils reprochent à l'administration : faire preuve de subjectivité.